



VOTE 5 – Proposition d’affectation du résultat de l’exercice 2022

VOTE 6 – Projet immobilier : mandat à donner au Comité directeur

L’assemblée générale du 27 mars 2022 a validé le projet l’acquisition d’un local (siège du laboratoire de tests Aérotests FFVL et du stockage du matériel testé ; salle de réunion/cours pour l’équipe de France de parapente ; stockage de matériel ; siège de la ligue AURA) pour une enveloppe budgétaire maximale de **600 000 €** et a donné mandat au Comité directeur pour entreprendre les démarches d’acquisition.

Lieu de prospection : Bassin Annecien Échéance : 2022-2023

Pour rappel : le résultat de l’exercice 2021 de 330 002 € a été affecté en « réserve pour projet » et une enveloppe dédiée de 84 867 € a été réservée sur le budget 2022

VOTE 5 - Proposition d’affectation du résultat de l’exercice 2022 (314 142 €)

150 000 € affectés en « réserve pour projet »

164 142 € affectés en « fonds propres statutaires »

Réaffectation comptable : les 284 000 € réservés à l’achat du siège social de Nice seront remis dans les fonds propres statutaires, le local ayant été acheté.

VOTE 6 - Projet immobilier : mandat à donner au Comité directeur

Signature d’un bail emphytéotique

